
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES

30 novembre 2022

I. INTRODUCTION

1. J'ai le plaisir de présenter mon troisième rapport à l'Assemblée des Parties. Comme le démontre ce rapport, l'OIDD a été en mesure de réaliser des progrès significatifs sur l'ensemble des objectifs stratégiques et des catalyseurs organisationnels à mi-parcours du Plan stratégique 2021-2024 actuel, malgré un environnement externe difficile.
2. Les effets de la pandémie de COVID-19 se sont prolongés et se sont ajoutés aux défis préexistants, exacerbant les inégalités et les situations de fragilité. Il en résulte une volatilité accrue sur le plan mondial et une réaction de plus en plus vive à l'encontre des droits de l'homme, du multilatéralisme et de la gouvernance démocratique.
3. Si cela rend la tâche de l'OIDD encore plus difficile, avec plus de 50 % de notre travail effectué dans des contextes de fragilité, cela souligne également l'importance fondamentale de notre mandat et de notre mission. Nous restons déterminés à nous investir là où notre appui est le plus nécessaire.
4. La guerre en Ukraine et ses ramifications au niveau mondial constituent un sujet de préoccupation majeure. Outre son coût humain croissant, la crise a de profondes répercussions sur les droits de l'homme, l'état de droit, la paix et la stabilité internationales. L'OIDD s'appuie sur ses relations de longue date et sa compréhension du contexte pour aider les institutions partenaires, notamment le Bureau du Procureur général, à répondre aux nouvelles nécessités.
5. L'OIDD a également poursuivi son engagement en Afghanistan. Après une évaluation minutieuse des conditions sur le terrain, les opérations ont repris en mai et le personnel national et international est revenu dans notre bureau de Kaboul. Je suis heureuse d'annoncer que nous avons négocié avec succès, avec les autorités de facto, le retour du personnel féminin dans nos locaux. L'OIDD a porté son attention à l'identification des points d'entrée en vue d'apporter son appui à la justice en faveur des femmes et des filles et envers la société civile, dans le contexte actuel.
6. La sûreté et la sécurité du personnel dans cet environnement et dans d'autres contextes de crise restent ma principale préoccupation. L'OIDD continue de suivre de près la situation relative à la sécurité et adopte de manière proactive des



mesures d'atténuation, notamment en mettant davantage l'accent sur la négociation d'accords avec le pays hôte.

7. La contribution de l'OIDD à la réponse mondiale à la pandémie et à la reprise reste également un élément clé de notre nouveau cycle stratégique et elle est donc intégrée à l'ensemble du Plan. Comme indiqué dans les sections suivantes, notre travail met l'accent sur des initiatives ciblées qui contribuent directement à la réponse à la crise et à la reprise ainsi que sur un appui plus large dans le cadre de chaque objectif stratégique.
8. Une part importante de ces initiatives a porté sur le développement économique inclusif, la sécurité alimentaire et la nutrition, la justice climatique et le droit à la santé. Je suis heureuse d'annoncer que l'OIDD a apporté son appui à divers partenaires dans tous ces domaines grâce à nos programmes, à la recherche et au plaidoyer.
9. Nous avons également investi dans nos propres systèmes, nos capacités et nos ressources, afin d'obtenir de meilleurs résultats, d'accroître l'efficacité et de concrétiser nos objectifs stratégiques.
10. Au cours de l'année écoulée, l'OIDD a revu et renforcé son cycle de programme, y compris notre capacité à mesurer et à piloter les résultats et à tirer des enseignements de notre propre expérience et de celle des autres. Nous avons investi dans notre personnel en introduisant et en mettant en œuvre une stratégie globale de ressources humaines qui vise à attirer, encadrer et retenir une main-d'œuvre diversifiée et talentueuse. Nous avons également lancé plusieurs initiatives visant à rationaliser nos systèmes et nos processus, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence.
11. Le renforcement de nos partenariats pour démultiplier l'impact, amplifier le plaidoyer et élargir notre base de ressources a constitué une priorité essentielle. En 2022, nous avons accordé la priorité à la sensibilisation en vue de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux ; nous avons plaidé pour la justice et l'état de droit à l'échelle mondiale, régionale et nationale et nous avons renforcé notre base de ressources.
12. Le Plan de gestion 2023-2024 s'appuiera sur ces progrès et guidera les travaux de l'Organisation durant la seconde moitié du cycle stratégique actuel. Le projet de Plan, ainsi que la proposition de budget de fonctionnement de l'exercice 2023 ont été approuvés par la Commission permanente et ils sont présentés à l'Assemblée pour adoption.
13. Les trois principes transversaux d'inclusion, d'intégration et d'innovation, qui ont été au cœur de mon approche en tant que Directrice générale continueront à guider toutes les initiatives de l'OIDD.

14. Les résultats présentés dans les sections ci-après n'auraient pas été possibles sans l'appui de nos partenaires et le dévouement ainsi que l'ingéniosité des collègues de l'OIDD dans le monde entier.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE : PROGRAMMES, POLITIQUE GÉNÉRALE, RECHERCHE ET PLAIDOYER

15. Dans le cadre général de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le Plan stratégique 2021-2024 structure le travail de l'OIDD autour de deux visions et de six objectifs stratégiques, fondés sur notre engagement à placer les besoins des personnes au centre des systèmes de justice et à faire de l'état de droit le moteur de la paix et du développement durables.
16. L'Objectif stratégique 1 porte sur la justice axée sur les personnes et vise à rendre les systèmes de justice plus efficaces, plus réactifs aux besoins des personnes et plus respectueux de leurs droits. Il s'appuie sur l'expertise traditionnelle de l'OIDD en matière d'autonomisation juridique et d'accès à la justice (Objectif stratégique 1), de renforcement institutionnel et de réformes (Objectif stratégique 2) ainsi que d'élimination des principaux obstacles à la justice auxquels sont confrontées les femmes et les filles (Objectif stratégique 3).
17. L'Objectif stratégique 2 relie plus étroitement le travail de l'OIDD à l'Agenda 2030 à travers le prisme de l'ODD 16. Dans le cadre de cet objectif, l'OIDD s'appuie sur la contribution de l'état de droit pour faire progresser des objectifs de paix et de développement plus larges, notamment le développement économique inclusif (Objectif stratégique 4), la justice climatique, la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources naturelles (Objectif stratégique 5), ainsi qu'une vie saine et le bien-être pour tous (Objectif stratégique 6).
18. La concrétisation de l'Objectif stratégique 1 a toujours constitué l'essentiel du travail de l'OIDD. Même si cette tendance s'est poursuivie en 2022, nous nous sommes également investis davantage dans des domaines plus récents, dans le cadre de l'Objectif stratégique 2.

Des systèmes de justice plus efficaces et qui répondent mieux aux besoins des personnes.

Donner les moyens d'agir aux personnes en quête de justice

19. L'un des éléments centraux de l'approche de l'OIDD en matière de justice axée sur les personnes consiste à fournir aux personnes en quête de justice les moyens de faire valoir leurs droits grâce à une meilleure sensibilisation à ces droits, à une aide juridique et à d'autres services d'assistance et de conseil. Ce travail est particulièrement important pour les personnes vivant dans des situations de pauvreté et de vulnérabilité, qui dépendent le plus de la protection et des services juridiques.

20. Selon notre expérience, les systèmes de justice sont plus efficaces lorsqu'ils sont conçus en fonction des besoins des personnes et des réalités vécues. C'est pour cela que nous apportons notre appui à l'accès à la justice par des voies formelles et informelles, notamment en ayant davantage recours aux plateformes numériques. Nous nous efforçons également de promouvoir la prise de décision participative au niveau communautaire.
21. En **Afghanistan**, après la reprise de ses opérations en mai, l'OIDD a orienté son action vers les acteurs non étatiques et communautaires. Nous avons réalisé une cartographie des organisations de la société civile (OSC) encore actives sur les questions de justice, des discussions de groupe avec des avocats sur la formation d'un éventuel syndicat d'avocats ainsi qu'une Table ronde avec des experts religieux sur l'amélioration des services d'aide juridique dans le pays. Sur la base de ces résultats, l'OIDD a lancé un appel pour obtenir des documents d'orientation destinés à aider les OSC du secteur de la justice à fournir des services juridiques aux femmes et aux filles, aux minorités ethniques et aux personnes victimes de violations des droits de l'homme. L'OIDD a également commencé à constituer une base de données en ligne pour renforcer l'engagement des acteurs non étatiques de la justice entre eux et leur permettre de naviguer dans le secteur de la justice en évolution et les défis de sécurité qui y sont liés. Le site Internet, appelé Observatoire de l'état de droit en Afghanistan (ARLO), fournira aux praticiens et aux prestataires de services une analyse juridique des nouvelles lois et des modifications apportées à la législation et aux politiques afghanes.
22. Dans le contexte d'une instabilité croissante et d'un recul de la démocratie dans la région, le programme de l'OIDD au **Sahel** vise à améliorer le respect des droits de l'homme et à accroître la confiance du public dans la chaîne de la justice pénale. Le programme encourage une meilleure collaboration entre les fonctionnaires de la justice et les communautés qu'ils servent grâce à des plateformes communautaires innovantes appelées Cadres de Concertation (CdC). Les CdC sont des groupes composés d'un large éventail d'acteurs de la justice pénale, d'autorités traditionnelles et de représentants de la société civile, qui identifient et traitent les problèmes de justice pénale prioritaires dans leurs régions et proposent des solutions.
23. Cette année, l'OIDD a facilité le lancement de deux nouveaux CdC au **Burkina Faso** dans les régions de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, ainsi que d'un CdC pilote à Tillabéry, au **Niger**. Les CdC sont désormais officiellement reconnus par le gouvernement du Niger par ordonnance ministérielle. L'OIDD a organisé une conférence des CdC destinée à renforcer la coordination et l'échange de vues entre les CdC du Mali, du Burkina Faso et du Niger.
24. Au **Niger**, l'OIDD a également apporté son appui à l'Agence nationale d'assistance juridique et judiciaire pour former 40 défenseurs commis d'office (DCO). Ceux-ci jouent un rôle important en fournissant des services juridiques et en garantissant l'accès à la justice dans les régions éloignées du pays. Cette formation a permis aux

DCO de renforcer leurs connaissances et leurs compétences sur les normes en matière d'arrestation et de détention, le système juridique et institutionnel des auxiliaires juridiques et le traitement des affaires pénales. En partenariat avec l'Inspection générale des Services judiciaires et pénitentiaires (GIJSP), l'OIDD a également organisé un atelier national sur les mécanismes de contrôle interne au sein des tribunaux et des établissements pénitentiaires. Cet atelier a réuni des représentants de la GIJSP, du Ministère de la justice et des Bureaux des procureurs ainsi que les greffiers en chef des tribunaux et des Bureaux des Procureurs du pays, afin de discuter des moyens de renforcer le contrôle interne et la surveillance dans le système de justice pénale.

25. En **Mongolie**, dans le cadre de notre travail visant à atténuer les effets de la COVID-19 sur l'accès des enfants à la justice, l'OIDD a organisé des formations approfondies à l'intention des membres des Comités juridiques sur les droits de l'enfant (LCCR) dans dix provinces de Mongolie occidentale et centrale, pour un total de 171 stagiaires. Cette formation a été suivie d'une autre, au niveau national, à l'intention des responsables du secrétariat des LCCR des 21 provinces, dans le but de fournir des conseils techniques sur l'intégration des activités des LCCR et des équipes multidisciplinaires au niveau local.
26. Au **Myanmar**, l'OIDD a étendu son appui aux organisations de la société civile et aux praticiens du droit afin de protéger les droits des personnes en quête de justice par le biais de formations, d'échanges entre pairs et de mentorat. Dans ce cadre, l'OIDD mettra en place des outils et des ressources, y compris des cours d'apprentissage en ligne, afin de soutenir les avocats, les assistants juridiques et les autres acteurs de la justice coutumière et informelle. L'objectif est d'améliorer la sensibilisation aux questions de justice quotidienne qui affectent les communautés et de renforcer la capacité des prestataires de services à répondre aux préoccupations prioritaires au niveau communautaire.
27. En **Ouganda**, l'OIDD a apporté son appui aux prestataires d'assistance juridique en faveur des personnes vulnérables et marginalisées dans plus de 15 districts du pays. En 2022, 10 040 personnes, dont 5 241 femmes et filles, ont bénéficié d'une aide juridique et de services d'information. L'OIDD s'est également efforcée d'éliminer les obstacles systémiques à la justice comme la surpopulation carcérale, l'accumulation des dossiers, le dépassement de la durée de détention provisoire et le respect des garanties constitutionnelles relatives au droit à la libération conditionnelle ou sous cautionnement. Nous prévoyons également un programme pilote d'un an destiné à aider les avocats à représenter les clients indigents dans le cadre du Plan d'assistance juridique du gouvernement (*State Brief Scheme*).
28. Les systèmes de justice coutumière et informelle (JCI) jouent un rôle important dans la promotion de l'accès à la justice du fait qu'ils sont abordables, flexibles, rapides et adaptés à la culture locale. L'OIDD s'efforce d'accroître l'accès à la justice par le biais de ces systèmes, tout en garantissant un meilleur respect des normes et des standards internationaux.

29. L'OIDD a participé au [lancement](#) du Groupe de travail sur la justice coutumière et informelle et l'ODD 16+, une alliance mondiale regroupant l'OIDD et plus de 70 organisations visant à accélérer les actions en faveur de l'accès à la justice pour tous, grâce à un engagement efficace avec les systèmes de justice coutumière ou informelle (JCI). Un dialogue de haut niveau a permis aux acteurs de la justice aux niveaux national et mondial d'engager une discussion dynamique sur la JCI.
30. Au **Kenya**, l'OIDD a poursuivi son travail de renforcement des compétences au sein des systèmes de JCI et de promotion de l'inclusion des femmes dans les mécanismes traditionnels de résolution des conflits. L'OIDD a accueilli la réunion inaugurale du Conseil des Anciens, un organe exclusivement masculin selon la tradition, avec des femmes leaders du comté de Meru. Cette réunion, la première du genre pour le Conseil, a rassemblé 60 aînés masculins et 50 femmes leaders. À l'issue de la réunion, le Conseil s'est engagé à garantir la participation des femmes leaders à la résolution des affaires concernant la population féminine.
31. L'OIDD a également apporté son appui à l'élaboration de trois publications visant à renforcer la capacité du Service national d'aide juridique (NLAS) du Kenya à remplir son mandat. Il s'agit du Plan stratégique du NLAS (2021-2025), du Rapport d'étape du NLAS et du Manuel du NLAS sur les questions fréquemment posées par les personnes autoreprésentées dans des affaires pénales et familiales.
32. En **Somalie**, l'OIDD a continué à soutenir 15 centres de résolution alternative des conflits (ADR) à travers le pays. Même si cet appui a été affecté par l'insécurité croissante et les conditions prévalentes de sécheresse, les centres continuent à fournir des services de justice dans leurs communautés. En 2022, les centres ADR ont été saisis de 2 104 affaires, dont près de 50 % ont été engagées par des femmes. Au total, 1 515 personnes ont bénéficié des systèmes ADR et de plus de 50 ont bénéficié de conseils et d'orientations juridiques. En outre, les centres ADR ont organisé des sessions de sensibilisation et d'information juridique, notamment dans les écoles et dans les camps de déplacés, caractérisées par un nombre élevé de nouveaux arrivants. En 2022, l'OIDD a apporté son appui à l'opérationnalisation de quatre centres ADR supplémentaires au Somaliland. Entre mars et octobre, ces centres ont traité 691 litiges liés à la violence liée au genre, à la famille, à gouvernance foncière et d'ordre commercial. Il y a lieu de relever que plus de 80 % de ces plaintes ont été portées par des femmes.

Pour des lois et des institutions au service des citoyens

33. Faire en sorte que les lois et les institutions fonctionnent pour la population constitue la plus grande partie des programmes de l'OIDD. Celle-ci mène une action en faveur d'une réforme juridique avisée et elle s'efforce d'améliorer la prestation des services essentiels de justice, à renforcer les chaînes de justice pénale, à soutenir les initiatives de lutte contre la corruption et à favoriser l'innovation numérique.

34. Au **Burkina Faso**, l'OIDD a animé un atelier destiné à élaborer un guide d'évaluation du fonctionnement des Hautes Cours. Ce guide servira de point de référence pour mesurer la performance des Hautes Cours, en identifiant et en définissant les critères d'évaluation et en fixant le seuil minimum pour un fonctionnement satisfaisant.
35. Dans le cadre du suivi de l'analyse stratégique des besoins du secteur judiciaire entamée l'année dernière, l'OIDD a organisé une mission en **Colombie**, durant laquelle une réunion a été organisée avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour présenter les conclusions et les résultats de l'analyse. Ces résultats seront également pris en compte dans l'élaboration du plan sectoriel du secteur judiciaire 2022-2025 de ce pays.
36. L'OIDD a également soutenu le **Libéria** dans ses efforts de lutte contre la traite des personnes au cours des dernières années, notamment par une réforme juridique, par le renforcement des capacités et de la coordination entre les différents éléments de la chaîne judiciaire ainsi que par la promotion d'une meilleure participation des femmes dans les systèmes de justice et d'application de la loi. J'ai le plaisir d'annoncer que dans le rapport 2022 sur la traite des personnes, publié par le Département d'État américain, la note de classement du Libéria a été relevée sur la liste de surveillance de niveau 2, en raison des progrès accomplis au cours de l'année écoulée.
37. Aux **Philippines**, l'OIDD continue de soutenir les institutions partenaires en vue d'accroître la capacité institutionnelle des procureurs. Avec l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, nous avons également pu dispenser une formation de formateurs (ToT) pour l'Académie judiciaire des Philippines, grâce à l'engagement des participants dans les sessions hybrides. Cette formation a été complétée par un atelier de rédaction pour le Ministère de la justice en juin, axé sur le développement d'un nouveau module de formation sur le Code pénal révisé des Philippines, à l'intention des nouveaux procureurs.
38. L'OIDD a également établi un partenariat avec le Conseil de formation juridique (*Legal Education Board - LEB*) des Philippines en vue de renforcer la formation en droit dans le pays. Grâce à l'expérience acquise lors de la pandémie de COVID-19 en matière d'orientation des programmes de formation vers des plateformes virtuelles, l'OIDD soutiendra l'introduction d'une méthodologie interactive d'apprentissage pour adultes ainsi que différents environnements d'apprentissage (à distance, mixte ou hybride) adaptés aux fonctionnaires du LEB et aux représentants des écoles de droit aux Philippines.
39. En **Somalie**, l'OIDD a continué à apporter un appui complet au secteur de la justice. Nous avons signé un nouveau programme important, le Programme d'appui à la justice en Somalie (*SOMJUST*), dont l'objectif est de permettre aux institutions nationales de justice pénale d'assurer des services de justice efficaces, efficaces, accessibles et responsables. Le projet accordera son appui aux institutions de toute la chaîne de la justice pénale, notamment la police, les

procureurs, le système judiciaire, les services correctionnels et le Barreau. L'OIDD a également organisé un atelier national de trois jours destiné à valider le programme d'études élaboré pour l'Institut de formation judiciaire de Somalie.

40. L'OIDD a soutenu le système judiciaire de l'**Ouganda** dans la révision de ses règles et directives afin d'améliorer la prestation de services et de résorber les retards dans la gestion des dossiers. Les nouvelles règles mises à jour favorisent également la transparence et la prévisibilité des processus de libération sous caution et de cautionnement pour les personnes accusées. Ces réformes ont été menées conjointement avec des changements de politique, notamment l'introduction d'audiences quotidiennes pour les affaires pénales, l'abandon progressif du système de sessions et la mise en œuvre de stratégies de traitement des affaires en souffrance. L'OIDD a également apporté son appui au développement d'une interface régulière entre les Hautes cours, les divisions et les comités de suivi. Grâce à ces réformes, le temps nécessaire pour résoudre une affaire pénale est passé d'une moyenne de 2 190 jours à 365 jours ou moins.
41. En **Ukraine**, l'OIDD continue d'apporter une assistance institutionnelle et de développement des compétences au Bureau du Procureur général (*OPG*) et à d'autres institutions, dans leurs efforts visant à promouvoir la responsabilité en cas de violations du droit international pénal et humanitaire. L'OIDD a fourni un appui juridique à la demande de l'OPG, notamment par l'examen et l'évaluation de projets de directives, de protocoles et de stratégies, ainsi que la préparation de notes consultatives sur diverses questions juridiques. Ces efforts sont coordonnés avec d'autres acteurs internationaux, notamment grâce à un partenariat avec *Atrocity Crimes Accountability Group*, une initiative conjointe des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne.
42. L'OIDD accorde son appui aux institutions judiciaires, afin qu'elles soient en mesure de mettre en place des approches d'innovation numérique adaptées au contexte et au pays.
43. En **Arménie**, l'OIDD a piloté le développement d'un système permettant de garantir la confidentialité des réunions en ligne entre les avocats et leurs clients détenus.
44. Au **Honduras**, l'OIDD a poursuivi son partenariat avec la Cour suprême de justice (*SCJ*) pour améliorer l'efficacité de ses systèmes, en mettant particulièrement l'accent sur les systèmes de gestion des affaires (*CMS*). L'OIDD a également fait des recommandations au département des communications de la Cour suprême (*SCJ*) sur la manière d'améliorer la disponibilité des données pour un accès public et elle a contribué à des plans de renforcement des compétences en matière de transparence pour les juges, en partenariat avec l'École judiciaire.
45. En **Indonésie**, l'OIDD a identifié une équipe d'experts chargée de mener une série d'évaluations du CMS électronique au sein du Bureau du Procureur général. Dans le cadre de cette évaluation, les besoins et les moyens de renforcer la capacité à

gérer la budgétisation basée sur la performance seront évalués, en se concentrant sur les affaires de stupéfiants et de crimes contre l'environnement.

46. Au **Kenya**, l'OIDD a apporté son appui à l'élaboration du Plan de transformation sociale (*Blueprint on Social Transformation*) grâce à l'accès à la justice (*STAJ*), un document stratégique qui vise à mettre en œuvre la vision du *Chief Justice* pour le système judiciaire. Le *STAJ* est destiné à standardiser les services dans les tribunaux, à tirer parti de la technologie pour améliorer la productivité, à améliorer l'accès physique aux tribunaux et à réduire l'engorgement du rôle. L'OIDD a apporté son appui à la réunion préliminaire du Comité de développement du Plan directeur du *STAJ* organisée à Naivasha et qui a abouti à l'identification d'initiatives phares pour le *STAJ*.
47. En **Ukraine**, l'OIDD a apporté son appui pour le recrutement de spécialistes chargés d'évaluer les vulnérabilités informatiques de l'outil de collecte de données utilisé par le Bureau du Procureur général pour le traitement d'éléments de preuve spécifiques relatifs à des cas de crimes de guerre présumés, ce qui contribuera ainsi à garantir la fiabilité et l'exactitude des informations reçues.
48. La lutte contre la corruption reste un domaine de plus en plus important dans le travail de l'OIDD. Nous apportons un appui à nos partenaires dans la lutte contre la corruption au niveau national et grâce à des efforts transfrontaliers axés sur la prévention et la poursuite de la corruption et des délits connexes.
49. En **Arménie**, l'OIDD a apporté un appui continu à la création de la Cour spécialisée dans la lutte contre la corruption. L'OIDD a été la seule organisation internationale à fournir une expertise dans le cadre de cette initiative clé de renforcement des institutions. Une fois établie et opérationnelle, cette Cour constituera un maillon essentiel de la chaîne d'un nouveau cadre institutionnel visant la lutte contre la corruption. L'OIDD a procédé à des évaluations techniques et juridiques pour faciliter une sélection compétitive des procureurs arméniens et des enquêteurs opérationnels du Comité anticorruption. L'OIDD a également apporté son appui au processus de vérification des qualifications et aux entretiens de vérification d'intégrité pour plus de 250 candidats à divers rôles judiciaires, de procureurs ou d'autres rôles dans le cadre de la lutte contre la corruption.
50. Aux **Bahamas**, l'OIDD a tenu des consultations avec le Bureau du procureur général, le Bureau des poursuites, le Bureau de la liberté d'information et le Bureau de la défense publique, afin de discuter des priorités et de mettre à jour la programmation nationale, en vue de l'aligner sur les besoins sur le plan national. Sur la base de ces discussions, l'OIDD a lancé un nouveau programme axé sur le renforcement des compétences des procureurs publics et de la police, ainsi que du Bureau du Commissaire à la liberté d'information.
51. L'OIDD a lancé une phase de démarrage de six mois en **République démocratique du Congo** pour un projet visant à soutenir l'opérationnalisation de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) récemment créée.

52. L'OIDD a lancé un nouveau projet autofinancé sur le « Renforcement de la lutte contre la corruption dans la région Amérique latine et Caraïbes », en mettant l'accent sur l'**Équateur**, le **Honduras** et le **Pérou**. Le projet s'appuiera sur la présence établie de l'OIDD au Honduras et sur son vaste réseau de partenaires dans la région. Il cherchera à tirer parti de la volonté politique croissante de s'attaquer à la corruption au Honduras, tout en s'appuyant sur les expériences réussies de l'Équateur et du Pérou. L'objectif est d'étendre les activités de l'OIDD en Amérique latine et dans les Caraïbes et de promouvoir des méthodes innovantes de lutte contre la corruption dans toute la région.
53. Au **Kenya**, l'OIDD a apporté son appui au développement de plusieurs produits de recherche sur la lutte contre la corruption et le contrôle public, à l'usage des Assemblées de comté kényanes. Ces publications contiennent une évaluation des besoins et un programme de formation pour les Assemblées de comté portant sur l'élaboration et la surveillance du budget, un recueil de cas sur la lutte contre la corruption et les crimes économiques, un recueil de cas sur les décisions du Conseil d'examen administratif des marchés publics ainsi qu'un recueil de cas sur la dévolution. Ces documents serviront d'outils de référence pour les magistrats, les personnes en quête de justice et les autres parties prenantes dans leur interaction en rapport avec les affaires relatives à la lutte contre la corruption et aux marchés publics.
54. En **Moldavie**, l'OIDD continue de soutenir le travail du Comité consultatif indépendant de lutte contre la corruption (CCIA), en fournissant des conseils, une expertise et un appui technique, en assurant l'opérationnalisation de son Secrétariat et en facilitant le travail des membres du Comité. L'OIDD a aidé le CCIA à développer un site Internet destiné à accroître la transparence et la sensibilisation du public à son travail, y compris un récent rapport sur la fraude systémique intitulé « La République au large : Examen des facteurs qui favorisent la fraude systémique et le blanchiment d'argent dans les systèmes bancaire, financier et des assurances en Moldavie » (traduction). (*The Offshore Republic: Review of Factors Leading to Systemic Fraud and Money Laundering in Moldova's Banking, Financial and Insurance Sectors*).
55. En **Mongolie**, le projet sur l'intégrité et la transparence institutionnelles est désormais pleinement opérationnel. L'OIDD a engagé des discussions avec les parties prenantes sur les efforts visant à lutter contre la corruption lors des Forums nationaux sur la lutte contre la corruption et les droits de l'homme et une consultation avec le nouvel organe de contrôle public a été organisée concernant le fonctionnement indépendant, la recherche des meilleures pratiques et la création de sous conseils de l'organe de contrôle public dans les provinces. L'OIDD s'est associée au Comité de discipline judiciaire pour élaborer plusieurs règles sur l'éthique et l'intégrité judiciaires. Les nouvelles règles ont été approuvées et aideront le Comité à garantir l'équité et l'efficacité des procédures disciplinaires pour les juges. L'OIDD a également achevé une évaluation initiale de la mise en œuvre par la Mongolie de son précédent Programme national de lutte contre la

corruption (2016-2023) et de son plan d'action 2017 qui a suivi. Cette évaluation est actuellement examinée par le groupe de travail stratégique de l'Autorité indépendante de lutte contre la corruption.

56. Au **Rwanda**, l'OIDD a terminé la mise en œuvre d'un programme de formation pour les acteurs du secteur de la justice rwandaise. L'étape finale de ce programme comprenait l'organisation d'une formation pour 52 juges et une formation de formateurs sur la loi rwandaise contre le blanchiment d'argent pour 18 juges. Il s'agissait d'une étape importante dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2024 du Système judiciaire rwandais, qui focalise sur la priorité à accorder au traitement des affaires de corruption et au renforcement des capacités des autorités en matière d'analyse, d'enquête et de poursuite de ces crimes.
57. En **Somalie**, dans le cadre de notre collaboration continue avec le Centre d'information financière (*FRC*) qui mène des enquêtes et poursuit les crimes financiers liés au terrorisme, l'OIDD a commencé à soutenir le *FRC* dans la formulation de son Plan stratégique 2022-2026. Ce plan permettra au *FRC* de mettre en œuvre ses priorités au cours des prochaines années. L'OIDD a également déployé quatre experts et mentors supplémentaires au sein du *FRC* qui contribueront à renforcer les capacités du Centre et à mieux faire connaître son travail aux principales parties prenantes. Les mentors ont assuré 30 sessions de formation et de mentorat au personnel chargé de la conformité et de la gestion du *FRC*, afin de les préparer à la certification par l'Association des spécialistes certifiés de la lutte contre le blanchiment d'argent (*Certified Anti-Money Laundering Specialists - ACAMS*).
58. Sur la base de notre travail de lutte contre la corruption et de promotion de la transparence dans le service public, nous avons également continué à nous engager dans des processus multilatéraux visant à renforcer l'intégrité des institutions publiques et à combattre la corruption.
59. En décembre dernier, j'ai conduit la délégation de l'OIDD à la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, durant laquelle j'[ai souligné](#) le rôle fondamental de l'état de droit et de la prise de décision participative dans la lutte contre la corruption à tous les niveaux. L'OIDD a également organisé un [événement parallèle](#) de haut niveau sur le thème « Une approche de l'état de droit pour promouvoir l'intégrité et instaurer la confiance ». L'événement a réuni un nombre de parties prenantes, dont le Ministre de la justice de Namibie et le chef du Parquet financier de France, pour discuter de l'importance de l'éthique et des normes d'intégrité dans la lutte contre la corruption et le renforcement de la confiance dans les institutions publiques.
60. En mai, l'OIDD a participé à la trente-et-unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui est accueillie chaque année par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne. La délégation a assisté à plusieurs sessions plénières portant sur le renforcement de l'utilisation des preuves numériques dans la justice pénale et la lutte contre la cybercriminalité,

ainsi que sur le suivi du quatorzième Congrès contre le crime, qui s'est tenu l'année dernière. La délégation a également participé à des événements parallèles sur l'innovation numérique dans la justice pénale et la lutte contre la violence sexiste.

61. L'OIDD a continué à participer au groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, avec l'appui des gouvernements indonésien et italien. Lors de la réunion du groupe de travail en septembre, nous avons partagé l'expérience de l'OIDD en Ukraine et dans d'autres pays sur la promotion d'une plus grande intégrité dans le secteur public.
62. Dans le cadre de son engagement croissant auprès de l'OCDE, l'OIDD participera également pour la première fois à la Table ronde de haut niveau du réseau anticorruption de l'OCDE pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, ainsi qu'au sommet ministériel « Restaurer la confiance » (*Rebuilding Trust*) qui sera organisé à Luxembourg en novembre.

Réduire le déficit de justice pour les femmes et les filles

63. Dans le cadre de l'Objectif stratégique 3, l'OIDD agit en faveur de l'égalité des genres et poursuit cette action en tant qu'objectif autonome, et en l'intégrant dans l'ensemble de son travail.
64. Nos interventions contribuent à la protection des droits des femmes par la promotion de cadres juridiques, réglementaires et politiques sensibles au genre, par l'élimination des lois discriminatoires et des obstacles à la pleine participation des femmes à la société ainsi que l'autonomisation des femmes professionnelles dans le secteur de la justice.
65. En partenariat avec l'Académie de formation judiciaire du **Kenya**, l'OIDD a publié une analyse des décisions en matière commerciale du Tribunal de première instance, du Tribunal de commerce de Milimani et de la Division commerciale et fiscale de la Haute Cour du Kenya sur les penchants sexistes dans la résolution des litiges entre 2018 et 2021. Cette évaluation servira de référence pour le renforcement institutionnel dans l'administration de la justice en matière de genre dans les affaires commerciales. Cette analyse est l'une des initiatives soutenues par l'OIDD pour aborder la question des normes discriminatoires en matière de genre qui affectent les femmes entrepreneurs et pour développer un manuel de formation destiné aux tribunaux commerciaux afin de donner naissance à une jurisprudence en matière de droit commercial.
66. En **Mongolie**, l'OIDD a pris de nouvelles mesures pour renforcer la réponse à la violence sexiste grâce à une clinique mobile pilote. Son équipe mobile a fourni à 1 260 personnes des conseils juridiques de base, une assistance psychologique et des services d'orientation pour les victimes de violence sexiste et de violence domestique. L'OIDD et les partenaires de la société civile ont également participé à des consultations et soumis des observations sur le plan stratégique du Comité national pour l'égalité des genres et la promotion de l'égalité des genres en

Mongolie 2022-2031 et ont coorganisé, avec le Conseil général de la magistrature, une formation destinée au personnel administratif des tribunaux, en vue de les sensibiliser à la VBG et à la manière de fournir des services centrés sur les victimes.

67. En **Tunisie**, l'OIDD a commencé la mise en œuvre d'un nouveau projet qui vise à améliorer l'accès à la justice pour les femmes et les filles, en particulier les rescapées de VBG, en coopération avec le Ministère de la justice, avec le Conseil supérieur de la magistrature et l'Observatoire national pour l'élimination de la violence contre les femmes. Dans le cadre de ce projet, l'OIDD aidera à renforcer la capacité des juges, des procureurs et des agents chargés de l'application de la loi à mettre en œuvre une approche centrée sur les rescapées. L'OIDD a également entrepris une évaluation des besoins afin d'identifier les progrès et les lacunes dans la mise en œuvre de la loi n° 58 sur l'égalité des genres par les prestataires de services de justice et de sécurité.
68. En **Ouganda**, l'OIDD a collaboré avec des partenaires pour promouvoir la justice en matière de genre par le biais de mécanismes de justice formels et informels au niveau communautaire, par la médiation et grâce à des volontaires juridiques communautaires dans six districts. Nous avons également continué à renforcer la capacité des femmes juges à mener des réformes sensibles au genre. L'OIDD a soutenu l'Association nationale des femmes juges d'Ouganda (NAWJU) pour organiser des formations régionales sur le jugement sensible au genre dans les délits de violence sexuelle et fondée sur le genre (SGBV). L'OIDD a également soutenu la NAWJU pour qu'elle puisse effectuer une visite d'apprentissage auprès de l'antenne **kényane** de l'Association internationale des femmes juges, en vue de partager les expériences sur la jurisprudence émergente dans les jugements relatifs aux affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre et sur la promulgation de lois liées au genre.
69. En octobre, dans le cadre de la Semaine de la justice en Afrique de l'Est organisée à Kampala, l'OIDD s'est associée à NAWJU et à l'Association internationale des femmes juges (IAWJ) pour coorganiser la 17^e Conférence régionale africaine de l'IAWJ sur le thème « Les femmes juges brisent les barrières de l'égalité devant la justice ». La réunion a été ouverte par le Président de la République de l'Ouganda et elle a rassemblé des délégations de toute l'Afrique et au-delà. Dans mon discours d'ouverture, j'ai souligné le rôle novateur que les femmes juges ont joué, aussi bien en Afrique que dans le monde, pour promouvoir un accès plus large et plus équitable à la justice, ainsi que la nécessité de soutenir et d'investir dans le leadership des femmes et leur participation au système judiciaire et à la justice en général. Durant cette conférence, NAWJU est officiellement devenue la dernière antenne nationale de l'IAWJ.
70. Au **Burkina Faso** et aux **Philippines**, l'OIDD a commencé la mise en œuvre d'un projet autofinancé sur la « Justice climatique pour les femmes et les filles », en collaboration avec les institutions gouvernementales et d'autres partenaires dans ces pays, afin d'améliorer la capacité des institutions étatiques en matière de politiques d'action climatique et les cadres juridiques transformateurs dans le

domaine du genre. Le projet vise à renforcer la capacité des femmes et des filles à promouvoir et à protéger leurs droits environnementaux et à façonner l'action climatique par le biais de l'état de droit.

71. Notre plaidoyer en faveur de la justice pour les femmes et les filles s'appuie sur les résultats de nos programmes et de nos recherches visant à alimenter le dialogue politique au niveau mondial.
72. L'OIDD a participé à la discussion devant l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération internationale en matière d'accès à la justice pour les survivantes de la violence sexuelle, qui a eu lieu avant l'action sur le projet de résolution sur la « Coopération internationale pour l'accès des personnes rescapées de violences sexuelles à la justice, aux voies de recours et à l'assistance » (A/76/L.80). Notre déclaration s'est appuyée sur le travail de l'OIDD sur la lutte contre la violence basée sur le genre, y compris le [rapport](#) intitulé « Justice centrée sur les rescapées de la violence basée sur le genre dans des situations complexes » (*Survivor-Centred Justice for Gender-Based Violence in Complex Situations*).
73. L'OIDD a également poursuivi son partenariat avec ONU-Femmes pour mettre en œuvre la stratégie mondiale pour l'élimination des lois discriminatoires, « Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030 : Une stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée ». S'appuyant sur cette stratégie et son travail sur le terrain, l'OIDD a œuvré dans quatre pays pour soutenir les efforts visant à fournir un cadre juridique sensible au genre pour les femmes et les filles, notamment par le biais d'évaluations juridiques et de dialogues multipartites et d'activités de renforcement des capacités visant à faciliter la réforme juridique.
74. L'évaluation juridique menée par les Philippines intitulée « *Strengthening Gender Equality in Law: An Analysis of Philippine Legislation* (renforcer l'égalité des genres devant la loi ; analyse de la législation des Philippines) » (traduction) a été lancée lors d'un événement portant sur « l'élimination des lois discriminatoires : Accélérer l'action en faveur de l'égalité des genres » (traduction), organisé conjointement avec ONU-Femmes pour commémorer la Journée internationale de la femme. Dans ma [déclaration](#) d'ouverture, j'ai souligné le besoin urgent d'accélérer cette action en vue de l'adoption et de l'application de lois sensibles au genre et de garantir une réforme durable du statut juridique des femmes et des filles dans le monde entier.
75. L'OIDD planifie actuellement le lancement de l'évaluation juridique de la **Sierra Leone** en partenariat avec ONU-Femmes et avec le Bureau du Procureur général et Ministre de la justice de la Sierra Leone, par le biais du Bureau de coordination du secteur de la justice.
76. L'OIDD a participé à la 66^e session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (CSW66), durant laquelle j'ai fait une [déclaration](#) sur le thème prioritaire de la session : « Parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le contexte des politiques et

des programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe ».

77. L'OIDD a également coorganisé un [événement parallèle](#) sur « l'action féministe pour le climat et l'état de droit » avec l'appui des missions permanentes de l'Italie, de la République des Maldives et des Philippines auprès des Nations Unies, du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'*American Bar Association* et de la *Rights and Resources Initiative on Feminist Climate Action and the Rule of Law*. Au cours de l'événement, l'OIDD a lancé sa nouvelle [note de politique générale](#) intitulée « *Climate Justice for Women and Girls: une approche de l'action féministe pour le climat basée sur l'état de droit* », qui s'appuie sur les engagements de l'OIDD envers la Coalition d'action pour l'égalité des générations sur l'action féministe pour la justice climatique et explore les moyens par lesquels les approches basées sur l'état de droit peuvent accélérer l'action féministe en faveur du climat.
78. En septembre, je me suis jointe à des dirigeants mondiaux, dont le Ministre français chargé de l'Europe et des affaires étrangères, le Ministre mexicain des affaires étrangères, le Ministre libérien du genre, de l'enfance et de la protection sociale et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, à l'occasion du Moment de responsabilisation du Forum 2022 sur l'égalité des générations à l'AG77. Cette initiative était un moment important pour souligner l'élan en faveur de l'agenda de l'égalité des générations et pour examiner et suivre les progrès initiaux. Au cours de mon intervention, j'ai souligné les actions que mène l'OIDD pour faire avancer nos engagements en matière d'égalité entre les générations dans les domaines de la violence liée au genre, de la justice et des droits économiques, de l'action féministe pour la justice climatique et des mouvements et du leadership féministes.

L'état de droit, moteur de la paix et du développement durable

Pour un développement économique inclusif

79. Dans le cadre de l'Objectif stratégique 4, l'OIDD aide les partenaires nationaux à renforcer les partenariats public-privé, à élaborer des cadres économiques efficaces et à améliorer les capacités d'application de la réglementation de l'État, à soutenir le règlement des différends et la négociation des accords d'investissement et promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des filles.
80. À la suite d'une série de consultations nationales avec plus de 170 représentants des secteurs juridique et économique de **Jordanie**, le Ministère de la justice de ce pays a approuvé l'analyse fonctionnelle de la médiation commerciale réalisée par l'OIDD, ainsi qu'une proposition de plan d'action national visant à renforcer les pratiques de médiation nationale. Ces documents ont été envoyés au Conseil judiciaire de Jordanie pour une contribution finale avant la mise en œuvre.

81. Dans le cadre de notre programme de réforme du secteur de la justice commerciale au **Kenya**, nous avons apporté notre appui à la création de quatre tribunaux des petits litiges (SCC) à Machakos, Nyeri, Naivasha et Nakuru. L'OIDD a aidé le Secrétariat de ces SCC à mettre en place et à accueillir des séances d'initiation du personnel aux registres, à organiser des réunions de sensibilisation des parties prenantes avec les usagers des tribunaux et à lancer officiellement ces tribunaux dans leurs régions.
82. L'OIDD a fourni un appui à la rédaction de clauses de médiation types pour les contrats commerciaux au **Kirghizistan**. Une vidéo d'animation qui encourage l'utilisation de la médiation commerciale a également été réalisée. Un manuel sur la manière de mener une médiation en ligne, élaboré plus tôt cette année, sera utilisé pour organiser deux sessions de formation pour les médiateurs kirghizes. Dans le cadre de notre travail de promotion et de facilitation de l'utilisation de la médiation commerciale à l'échelle nationale, l'OIDD a organisé une formation sur la médiation dans les procédures judiciaires pour 26 juges en exercice à la Haute École de droit de la Cour suprême.
83. L'OIDD continue d'apporter un appui au gouvernement de **Moldavie** pour promouvoir le recours à l'arbitrage et à la médiation en matière de litiges commerciaux. L'OIDD a mis au point le contenu d'un cours d'apprentissage en ligne sur la médiation judiciaire pour l'Institut National de la Justice et a établi un groupe de travail en partenariat avec le Ministère de la justice pour développer et mettre en œuvre les changements nécessaires dans la législation actuelle relative à la médiation commerciale. L'OIDD a également soutenu l'organisation d'un Forum national sur la médiation à Chisinau.
84. Dans le cadre de la promotion de l'utilisation de la médiation commerciale à l'échelle nationale au **Monténégro**, l'OIDD a organisé une formation avancée sur la médiation commerciale à l'intention de 20 praticiens et a mis au point un manuel et un module de formation pour une reproduction à l'avenir de formations similaires. L'OIDD a également organisé une formation pratique sur la médiation commerciale à l'intention de neuf médiateurs expérimentés.
85. L'OIDD continue de soutenir le Haut Conseil judiciaire **palestinien** et l'Institut judiciaire palestinien dans les domaines du droit commercial, notamment en ce qui concerne les actes et les litiges commerciaux, les instruments commerciaux négociables et les contrats commerciaux spécifiques. Les experts techniques ont développé des modules de formation spécialisés qui sont en train d'être transférés dans des modules de cours en ligne, qui seront téléchargés sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Institut judiciaire afin d'assurer la pérennité des résultats du projet. Une formation individuelle a été organisée pour 50 juges.
86. En **Serbie**, l'OIDD continue à soutenir le Ministère de la justice pour réformer son cadre de résolution alternative des conflits. Le Ministère de la justice a validé l'analyse complète de l'OIDD sur les cadres juridiques comparatifs de la médiation commerciale. Cette analyse sera utilisée comme outil de référence par le Ministère

de la justice pour aligner les cadres législatifs et institutionnels nationaux sur les meilleures pratiques internationales.

87. L'OIDD a apporté un appui technique à quatre réunions du groupe de travail du Ministère de la justice du **Tadjikistan** sur l'élaboration d'un projet de loi sur la médiation commerciale. Une fois finalisée, la loi créera la base juridique pour la médiation en tant qu'outil de résolution des conflits. Cela devrait contribuer à améliorer le climat d'investissement et à réduire la charge actuelle des tribunaux et des organismes d'application de la loi.

88. À la suite de l'approbation du rapport de démarrage de son projet de médiation commerciale en **Ouzbékistan** par le Ministère de la justice, l'OIDD a également élaboré des clauses de médiation types à inclure dans les contrats commerciaux. L'OIDD travaille également à l'élaboration d'une vaste campagne de sensibilisation du public à la médiation commerciale en Ouzbékistan.

89. Développé en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (*UN -OHRLLS*), le Programme de soutien des investissements dans les pays les moins avancés (PSI/PMA) de l'OIDD offre une assistance juridique et technique, ainsi qu'un renforcement des capacités en matière de négociation des investissements et de règlement des différends aux gouvernements des PMA et aux entités du secteur privé éligibles. Durant l'année écoulée, le Programme a apporté son appui à des initiatives dans plusieurs pays.

Au Libéria, les experts ont élaboré un rapport à l'intention de la Commission nationale d'investissement (CNI), présentant les éléments d'une stratégie destinée à faire face à un différend potentiel avec un investisseur étranger dans le secteur extractif. L'étude a analysé les options dont dispose la CNI pour répondre aux réclamations de l'investisseur, notamment l'arbitrage et la renégociation du contrat, ce qui a permis aux autorités locales de faire des choix éclairés sur la manière de traiter un différend potentiel à l'avenir.

90. Au **Malawi**, l'OIDD a fourni une assistance spécialisée à une entreprise d'État pour l'aider à élaborer un modèle d'accord de coentreprise en vue de structurer son partenariat avec des investisseurs étrangers pour des projets agricoles communs, conformément aux objectifs de développement nationaux.

91. À la suite d'une mission de cadrage, l'OIDD a reçu une demande d'assistance émanant du Ministère des ressources minérales et de l'énergie du **Mozambique**. La demande concerne l'appui au développement des capacités sur la négociation de contrats du secteur extractif. Ces activités seront mises en œuvre entre novembre 2022 et août 2023.

92. Au **Rwanda**, l'OIDD a apporté son appui au Ministère du commerce, en renforçant ses capacités en matière de législation relative à l'investissement. En

mai, l'OIDD a dispensé une formation sur les négociations relatives à l'investissement à l'intention des représentants du gouvernement issus de différents ministères. L'OIDD va maintenant s'appuyer sur ce travail pour mener une étude sur le lien entre les cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux investissements au Rwanda, contribuant ainsi à une approche plus intégrée de l'appui à l'investissement dans ce pays.

93. À la suite de la soumission au Ministère du commerce et de l'industrie de la **Gambie** d'un modèle de traité d'investissement bilatéral (TIB) élaboré dans le cadre du programme PSI/PMA, l'OIDD a participé à des consultations avec des membres du Parlement et de l'Exécutif. Le modèle de TIB vise à introduire les obligations des investisseurs en matière de commerce et de droits de l'homme comme bouclier pour les États hôtes dans les accords internationaux d'investissement, à réduire les déséquilibres de pouvoir dans le règlement des différends entre les investisseurs et les pays en développement et à promouvoir un partage plus égal des risques et des bénéfices dans une vision moderne des traités d'investissement.
94. L'OIDD a contribué aux travaux du Comité préparatoire de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui se tiendra à Doha en mars 2023. Cet engagement a conduit à l'inclusion dans le Programme d'action de Doha de l'engagement à renforcer davantage le programme PSI/PMA de l'OIDD et d'une invitation aux donateurs à financer le programme et aux PMA à faire un large usage des facilités ainsi offertes.

Justice climatique et utilisation durable des ressources naturelles

95. Le changement climatique représente la plus grande menace pour la paix et le développement durable et il a été identifié par beaucoup comme le défi le plus urgent de notre temps. Il est reconnu par l'Agenda 2030 dans le cadre de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) comme question transversale ayant des effets disproportionnés sur les personnes vulnérables et marginalisées. L'OIDD a continué à intensifier les efforts visant à promouvoir des approches fondées sur les droits en vue d'une action environnementale et à plaider en faveur d'une utilisation durable des ressources naturelles.
96. L'OIDD a organisé une série de réunions de groupes d'experts pour examiner et valider son projet de stratégie pour la justice climatique. Chaque réunion portait sur un domaine d'intérêt différent et comprenait des représentants de gouvernements (dont les Pays-Bas, la Suède et les États-Unis), d'organisations intergouvernementales (dont l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, le PNUD et ONU-Femmes), de fondations de développement (dont *Open Society Foundation* et *Climate Finance Fund*) et des groupes de la société civile.
97. Dans le cadre de la semaine consacrée à la justice en Afrique de l'Est, l'OIDD s'est associée à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à

d'autres organismes pour organiser une Conférence régionale de haut niveau sur la gouvernance foncière et les conflits en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, en octobre. Cette conférence a réuni des ministres, de hauts fonctionnaires, des partenaires de développement ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé des pays membres de l'IGAD. À l'issue des délibérations, les ministres chargés de la gouvernance foncière, de l'environnement et de la justice de **Djibouti**, de l'**Éthiopie**, du **Kenya**, de la **Somalie**, du **Soudan du Sud**, du **Soudan** et de l'**Ouganda** ont publié un communiqué dans lequel ils ont adopté un « programme de transformation visant à réduire les conflits, à garantir les droits fonciers et, partant, à promouvoir le développement durable de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique ». Le communiqué appelle l'IGAD, l'OIDD et d'autres partenaires à soutenir sa mise en œuvre et nous explorons actuellement ces options avec les partenaires de développement dans la région.

98. Le projet autofinancé de l'OIDD intitulé « Faire progresser la justice climatique pour les femmes et les filles » vise à renforcer la capacité des femmes et des filles à promouvoir et protéger leurs droits environnementaux et à façonner l'action climatique par le biais de l'état de droit. Il cherche à améliorer la capacité des institutions et des autres parties prenantes à mettre en place des lois, des politiques et des actions climatiques transformatrices en matière de genre ; à faciliter une meilleure compréhension par les femmes de leurs droits environnementaux ; à renforcer la base des éléments de preuve de l'impact du changement climatique sur les femmes et les filles et à améliorer l'engagement dans le dialogue politique en faveur d'une justice climatique favorable aux femmes.
99. Dans le cadre de la phase de lancement de ce programme, l'OIDD entreprend des évaluations complètes des cadres juridiques et réglementaires liés au climat et à l'environnement en ce qui concerne le genre au **Burkina Faso** et aux **Philippines**. Des tables rondes ont été organisées sur le projet avec des acteurs gouvernementaux clés du Ministère du genre et de la famille et du Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement du Burkina Faso, afin d'examiner les plans de mise en œuvre du projet.
100. Au **Kenya**, l'OIDD a poursuivi son travail de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles en fournissant une assistance au Ministère de l'environnement et des forêts pour élaborer le projet de loi sur les professionnels de la forêt. Ce projet de loi prévoit l'enregistrement, l'octroi de licences et la réglementation de la pratique professionnelle de la foresterie et des organisations commerciales forestières, contribuant ainsi à fournir des cadres clairs qui garantissent un régime réglementaire équitable susceptible de promouvoir la justice climatique.
101. Au **Rwanda**, après une phase initiale réussie, la mise en œuvre du projet de l'OIDD visant à promouvoir une meilleure résolution des conflits fonciers a officiellement débuté. L'OIDD prévoit de renforcer les capacités des différents intervenants dans la résolution des litiges fonciers grâce à un manuel de pratique

pour les comités de médiation mandatés par l'État (*Abunzis*), des directives de résolution des litiges pour l'Autorité foncière nationale et par des sessions de formation en présentiel.

102. En **Tunisie**, l'OIDD a organisé, en partenariat avec le Ministère de l'agriculture, un dialogue national visant à analyser les défis et les obstacles juridiques aux efforts destinés à améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés. Cette réunion a rassemblé un grand nombre d'acteurs issus de divers secteurs et territoires nationaux, notamment les Ministères de l'agriculture et des finances, les banques nationales et les institutions rurales ainsi que des représentants d'agences internationales comme l'Agence italienne de coopération au développement, l'Agence allemande de coopération internationale et la Banque africaine de développement. Après ce dialogue, une réunion de réflexion a eu lieu avec le Ministère de l'agriculture, qui a exprimé sa satisfaction quant aux résultats du dialogue et son intérêt à poursuivre son partenariat avec l'OIDD.
103. L'OIDD a récemment publié un nouveau [dossier](#) sur les « Réponses de l'état de droit à l'insécurité climatique » qui met en lumière trois défis clés qui contribuent à cette insécurité climatique et, s'appuyant sur des études de cas au **Burundi**, en **Indonésie**, au **Rwanda** et en **Somalie**, identifie trois grandes réponses de l'état de droit à l'insécurité climatique. La note d'information conclut que les systèmes de justice centrés sur les personnes et des accords de gouvernance inclusifs peuvent ensemble servir de cadre solide pour renforcer l'action climatique et en atténuer les risques et il est proposé que les menaces climatiques à la paix et à la sécurité soient abordées par une action multilatérale cohérente à tous les niveaux.
104. Nous avons également poursuivi notre plaidoyer en faveur de la justice climatique en participant à des dialogues multilatéraux et à d'autres événements au niveau mondial.
105. Notre engagement le plus important dans ce domaine en 2022 sera la COP27. Au moment où j'écris ces lignes, je prévois de diriger la délégation de l'OIDD à Sharm el-Sheikh. L'objectif de notre engagement sera de mettre en évidence les liens clés entre l'état de droit, les droits de l'homme et l'égalité entre les genres et l'action climatique et de maintenir la « justice climatique » en haut de l'agenda. Durant la Conférence, je rencontrerai le Directeur général de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), afin de conclure un protocole d'accord en vue d'une future collaboration.
106. Des représentants de l'OIDD ont participé au cinquième Programme Montevideo de l'ONU pour l'environnement à Nairobi et ont contribué avec leur expertise aux discussions sur le rôle des experts juridiques dans la conception et la mise en œuvre de réponses juridiques à la crise climatique et sur l'intersection entre les droits de l'homme et les lois environnementales, en mettant l'accent sur les synergies et les possibilités de renforcer leur mise en œuvre.

107. Le Forum de Stockholm sur la paix et le développement a été une autre occasion de défendre la justice climatique. Coorganisé par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) et le Ministère suédois des affaires étrangères, le thème de l'événement était « D'une crise de sécurité humaine vers un environnement de paix » et le forum a permis d'explorer les différentes manières dont la dégradation de l'environnement et le changement climatique affectent la sécurité humaine. L'OIDD a coorganisé un événement parallèle virtuel dans le cadre du Forum sur « la gouvernance foncière inclusive et des ressources naturelles » avec le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, *Search for Common Ground* et *International Peace Information Service (IPIS)*.
108. L'OIDD a également participé à la Stockholm+50, organisée par l'Assemblée générale des Nations Unies et accueillie par les gouvernements de Suède et du Kenya pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain tenue en 1972, la première conférence environnementale à grande échelle organisée par les Nations Unies.
109. J'ai prononcé une [déclaration](#) en séance plénière réitérant l'importance de placer les questions de justice, de droits de l'homme, d'équité et d'impartialité au cœur de la réponse au changement climatique.
110. L'OIDD a également accueilli un [événement parallèle](#) sur la « Justice climatique féministe : *Empowering Women and Girls through the Rule of Law* », organisé avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida) et du Ministère des affaires étrangères du Pérou et en partenariat avec *Rights and Resources Initiative (RRI)*, *ONU-Femmes* et *Generation Equality Action Coalition on Feminist Action for Climate Justice*. La réunion s'est concentrée sur l'identification des lacunes et des obstacles en matière de justice climatique auxquels les femmes et les filles sont confrontées ainsi que l'identification d'actions concrètes et de solutions fondées sur l'état de droit pour améliorer la justice climatique pour les femmes, tout en catalysant l'action sur les initiatives climatiques et le développement durable.
111. Les dialogues de haut niveau de Stockholm+50 étaient centrés sur l'identification des actions et la formulation des recommandations clés dans le cadre des résultats de l'événement. En amont de la conférence, l'OIDD a participé au groupe de travail informel pour le Dialogue 3 sur le leadership, qui s'est concentré sur l'accélération de la mise en œuvre de la dimension environnementale du développement durable, dans le contexte de la Décennie d'action. Nous avons présenté une déclaration écrite soulignant l'importance des initiatives en matière d'état de droit pour créer les conditions propices à un développement favorable au climat et à l'investissement dans les différentes initiatives climatiques.

Sécurité alimentaire

112. L'OIDD reconnaît le besoin urgent de mettre en place des systèmes alimentaires équitables et efficaces capables de garantir l'accès à une alimentation

abordable, sûre et nutritive pour tous, en particulier pour les plus vulnérables. Au cours de l'année dernière, nous avons continué notre action aux niveaux local, national et international, en vue de faire progresser le droit à une alimentation adéquate, grâce à l'état de droit.

113. L'OIDD est en train de finaliser une évaluation juridique globale et une note thématique sur « la sécurité alimentaire et l'état de droit dans les situations d'urgence », ainsi qu'une note thématique sur « la sauvegarde du droit à une alimentation adéquate en **Ouganda** dans les situations d'urgence ». Ces publications ont été élaborées selon une approche participative, qui nécessite des consultations et des processus de validation par les autorités nationales et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
114. L'engagement avec le Centre de coordination du système alimentaire des Nations Unies a permis de coorganiser le Dialogue sur les solutions appelées « Renforcer la gouvernance pour des transformations du système alimentaire plus justes, inclusives et efficaces », dans le but de soutenir les pays dans la mise en œuvre de leurs parcours nationaux pour la transformation des systèmes alimentaires conformément aux principes et aux normes de l'état de droit. L'OIDD était présente à la fois comme modérateur et comme membre du panel d'experts, avec la FAO et l'Agence nationale suédoise de l'alimentation.
115. En mars, l'OIDD a participé pour la première fois à la réunion du Bureau et du Groupe consultatif du Comité de la sécurité alimentaire organisée par la FAO et, en octobre, elle a participé en personne pour la première fois en tant qu'observateur à la session annuelle du Comité, ici à Rome. Par notre engagement, nous avons tenu à souligner la contribution de l'état de droit à une approche de la sécurité alimentaire mondiale fondée sur les droits.

Une vie saine et le bien-être pour tous

116. L'action de l'OIDD porte sur la jonction de la santé, du développement durable et de l'état de droit, dans le but de promouvoir un meilleur accès aux soins de santé et à une bonne préparation aux pandémies et pour renforcer les capacités de prévention et de gestion des maladies non transmissibles (MNT).
117. L'OIDD a terminé la phase pilote de son projet de préparation et de réponse aux pandémies (PPRP). Le programme a permis de fournir une assistance technique et un appui aux gouvernements de l'**Ouganda** et de la **Zambie** destinée à renforcer les capacités nationales à invoquer la loi pour faire face aux crises de santé publique, ce qui a permis d'élaborer deux rapports d'analyse juridique grâce à un processus participatif et consultatif. En Zambie, l'OIDD a également apporté son appui à l'élaboration de trois règlements pour l'opérationnalisation de l'Institut national de santé publique. En Ouganda, l'OIDD a collaboré avec le Ministère de la santé et avec d'autres acteurs gouvernementaux concernés pour élaborer un plan d'action d'assistance technique et mobiliser un appui financier pour le travail de suivi.

118. Durant l'année en cours, l'OIDD a rejoint le *Global Health Security Agenda (GHSA)*. L'OIDD a également été l'un des membres fondateurs de la *GHSA Legal Preparedness Action Package (LPAP)*, une initiative visant à promouvoir et à sensibiliser le public à la nécessité d'une action coordonnée en matière de préparation juridique aux urgences de santé publique. L'OIDD a été invitée à codiriger un sous-groupe de travail sur le renforcement des capacités de préparation juridique, avec l'Italie et le *Global Health Law Consortium*.
119. La deuxième phase du programme Global RECAP de l'OIDD a débuté en juillet. Au cours des trois prochaines années, ce programme permettra de renforcer l'environnement réglementaire et fiscal national dans chaque pays, afin de promouvoir une alimentation saine et l'activité physique, contribuant ainsi à la vision à long terme de réduction des MNT. Le programme poursuivra le partenariat entre l'OIDD, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Il s'appuiera sur les résultats et les enseignements tirés de la première phase pour maintenir les progrès et promouvoir des changements à plus long terme dans les pays d'intervention actuels (**Bangladesh, Kenya, Sri Lanka, Tanzanie et Ouganda**), tout en étendant la couverture à de nouveaux pays partenaires.
120. Conformément à son approche intégrée, l'OIDD complète ses programmes par des recherches et des actions de sensibilisation dans les forums politiques.
121. Lors de sa 75^e réunion, l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) a approuvé l'accord entre l'OIDD et l'OMS, qui accorde à l'OIDD le statut d'observateur dans toutes les futures Assemblées. Cette décision renforce l'engagement déjà fort en faveur d'un partenariat stratégique avec l'OMS et elle souligne le rôle positif que joue l'OIDD dans la promotion du droit de la santé au niveau mondial.
122. En tant que membre fondateur du Groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles, l'OIDD a coparrainé deux événements mondiaux de sensibilisation. Le premier, sur la mobilisation des ressources et de l'appui technique avec et pour les États membres afin de concrétiser les objectifs des ODD liés aux MNT et à la santé mentale, a été organisé par le gouvernement uruguayen et l'OMS et il s'est tenu en marge de l'Assemblée générale. Le second, sur la prévention et le traitement des MNT en tant que question de droits de l'homme, a été organisé conjointement par le gouvernement du Portugal, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Équipe spéciale inter-institutions des Nations Unies sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (UNIATF) et l'OMS. Il s'est tenu en même temps que la 51^e session du Conseil des droits de l'homme.
123. L'OIDD a participé en tant qu'observateur au Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA et elle a fait une déclaration soulignant l'importance de s'attaquer aux inégalités par le biais d'un environnement juridique favorable, d'une sensibilisation au droit, d'un appui juridique et de l'élimination des lois

discriminatoires lorsqu'il s'agit de la promotion des droits à la santé et la lutte contre le VIH/Sida.

III. ATTEINDRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES : LES CATALYSEURS ORGANISATIONNELS

124. Le Plan stratégique 2021-2024 identifie quatre catalyseurs organisationnels capables de renforcer les aspects clés de nos systèmes, de nos capacités et de nos ressources afin de mettre en œuvre de manière optimale nos buts et objectifs stratégiques et d'offrir davantage de qualité et de valeur auxquelles nos partenaires s'attendent.

Innovation, intégration et impact

125. Le premier catalyseur vise à renforcer la qualité, l'intégration et l'innovation du travail de l'OIDD et à mettre davantage l'accent sur les preuves et les résultats.

126. À la suite d'un vaste processus de consultation, l'OIDD a finalisé une revue intégrée du cycle de programme. Les conclusions de cet examen, notamment les recommandations visant à améliorer la qualité, l'intégration et l'apprentissage à différentes étapes du cycle du programme, seront mises en œuvre de manière progressive.

127. Afin d'améliorer la qualité de son travail programmatique, l'OIDD a adopté de nouvelles directives sur la théorie du changement (TdC). Ces nouvelles lignes directrices contribueront à promouvoir une programmation fondée sur les faits, à faciliter la mise en place d'un système efficace de suivi et de présentation de l'information relative aux résultats, et à favoriser l'intégration systématique de l'approche fondée sur le genre et les droits de l'homme dans la programmation de l'OIDD. Les lignes directrices seront mises en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation grâce à une série de formations et d'ateliers de renforcement des compétences.

128. En tant que partie intégrante de son approche de gestion axée sur les résultats, l'OIDD a élaboré un cadre stratégique de résultats et de gestion des ressources (CSRR) qui traduit le plan stratégique en une série de résultats organisationnels et en matière de développement, le tout dans le but de promouvoir une culture axée sur les résultats.

129. Durant l'année écoulée, l'OIDD a enregistré des progrès dans l'opérationnalisation du CSRR. L'OIDD a diffusé de nouvelles directives de suivi destinées à soutenir l'intégration des indicateurs du CSRR dans les cadres de suivi spécifiques aux projets. Les nouvelles directives, ainsi que celles relatives aux termes de référence sont mises en œuvre grâce à la boîte à outils actualisée de suivi des programmes de l'OIDD. Par ailleurs, l'OIDD a terminé la collecte de données pour le CSRR en ce qui concerne la première année du Plan stratégique 2021-2024 et les informations recueillies sont actuellement analysées et validées.

130. Dans le cadre de notre engagement à renforcer la rigueur et la qualité dans nos évaluations conformément aux meilleures pratiques internationales, l'OIDD a mis à jour ses lignes directrices en matière d'évaluation afin de garantir un alignement continu de ses pratiques organisationnelles et de ses approches d'évaluation sur les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE.
131. L'OIDD a mis en place des « modules thématiques » interdépartementaux, afin de renforcer la concentration thématique et améliorer la concentration sur le fond et la collaboration inter-organisationnelle dans les domaines prioritaires. Les modules thématiques organisent des réunions régulières sous la supervision de la Direction générale et des experts en la matière et comprennent des collègues issus de tous les départements et bureaux de l'OIDD. Les modules thématiques - qui couvrent la justice climatique, la justice pénale et la lutte contre la corruption, la justice coutumière et informelle, l'innovation numérique, la sécurité alimentaire, le droit de la santé, le développement économique inclusif et la justice pour les femmes et les filles - discutent des points d'entrée substantiels pour la programmation future de l'OIDD et la mobilisation de ressources.

Investir dans la personne humaine

132. En tant qu'organisation spécialisée et fondée sur le savoir, le principal atout de l'OIDD est son personnel. Cette année, les situations d'urgence en matière de sécurité dans de nombreux pays d'opération ont nécessité une surveillance et une adaptation continues à la crise. Je suis reconnaissante au personnel et à la Direction pour leur engagement continu envers notre mandat et pour avoir travaillé 24 heures sur 24 pour assurer la sécurité et le bien-être des collègues de l'OIDD.
133. L'OIDD a élaboré une Stratégie en matière de ressources humaines pour 2021-2024, qui fournit une vision complète pour la gestion des ressources humaines dans les années à venir. Conformément au Plan stratégique, la Stratégie des ressources humaines couvre tous les domaines clés de la gestion du personnel et elle vise à renforcer la culture organisationnelle de l'OIDD en matière d'apprentissage continu et de haute performance. Elle décrit également les priorités et les investissements organisationnels destinés à garantir la durabilité d'un environnement de travail favorable.
134. À la suite de l'introduction de cette stratégie, l'OIDD enregistre des progrès dans sa mise en œuvre. L'OIDD a lancé une nouvelle plateforme de recrutement visant à améliorer l'expérience-utilisateur et les processus pour les candidats et les responsables du recrutement. La nouvelle plateforme est basée sur le cloud et elle est intuitive et adaptée aux besoins de l'OIDD en matière de gestion des talents. Elle permettra un meilleur suivi et une meilleure administration des processus et améliorera les rapports sur les activités d'acquisition de talents. Une page web sur les carrières est en cours de développement et elle fournira les informations nécessaires aux candidats potentiels.

135. L'OIDD a également renforcé sa capacité à fournir des conseils au personnel et aux responsables sur les questions d'éthique et traiter et résoudre rapidement et de manière professionnelle les griefs et les questions disciplinaires potentielles. Un code de conduite révisé et une procédure de traitement des griefs plus transparente et plus rationnelle ont été publiés.
136. Au début de cette année, l'OIDD a introduit un processus de gestion du changement systématique à l'échelle de l'organisation afin de renforcer la culture de gestion et d'améliorer l'engagement du personnel. Ce processus sera poursuivi l'année prochaine afin de garantir une large participation de tous les membres du personnel, y compris ceux des bureaux extérieurs. En 2022, plusieurs ateliers de gestion du changement et de constitution d'équipes ont été organisés au siège et à La Haye. Les recommandations issues de ces ateliers contribueront à éclairer les futurs efforts en matière de gestion du changement.

Amélioration des systèmes et des processus opérationnels

Amélioration des systèmes

137. Conformément à l'engagement pris par l'OIDD d'améliorer l'efficacité et la coordination organisationnelles au cours du cycle stratégique actuel, nous avons investi dans la mise à jour des systèmes et des processus opérationnels, afin de mieux les aligner sur les besoins et les priorités institutionnelles.
138. Après une période pilote dans certains pays, un nouveau module de passation de marchés a été intégré à la plateforme de ressources d'entreprise de l'OIDD, qui vise à renforcer la transparence et une plus grande responsabilité dans les pratiques de passation de marchés de l'Organisation. Des formations à distance sur les fonctionnalités du nouveau système ont été organisées chaque mois et elles ont été complétées par des communications hebdomadaires en ligne destinées à améliorer les compétences des utilisateurs.
139. Une formation d'une semaine a été organisée en octobre à Rome pour 45 membres du personnel issus de 15 bureaux nationaux ainsi que du siège, de La Haye, de Genève et de New York. Cette formation portait sur les politiques générales, les procédures et les systèmes en matière de finances, de ressources humaines, de droit et de passation de marchés. L'objectif était de renforcer les capacités du personnel et d'améliorer la conformité dans l'ensemble de l'Organisation.
140. Afin d'améliorer l'efficacité, l'OIDD s'est engagée auprès des agences des Nations Unies pour bénéficier des accords sur les marchés publics qu'elles ont conclus avec les fournisseurs de biens dont l'OIDD a régulièrement besoin. Cela permet de réduire le temps nécessaire à l'acquisition des achats et d'offrir des tarifs plus avantageux, étant donné que nous bénéficions des plus importants contrats

conclus par les agences des Nations Unies. Nous avons conclu quelques accords que nous nous sommes engagés à étendre.

141. Une formation et des orientations sur la politique révisée en matière de protection des données personnelles de l'OIDD ont été organisées pour l'ensemble du personnel. Un portail dédié à la protection des données a été créé sur l'Intranet de l'OIDD et un cours d'apprentissage en ligne sur cette politique a été introduit.
142. L'OIDD a également mis à jour son cadre de gestion financière et renforcé ses politiques en matière de sécurité des TIC, de passation de marchés et de collaboration avec les partenaires d'exécution dans le cadre des efforts visant à améliorer la gestion.
143. Sur la base d'une enquête lancée fin 2021, des changements ont été apportés au système de comptabilisation du temps de l'Organisation afin de faciliter la collecte de données consolidées et une analyse plus efficace du temps alloué aux employés, améliorant ainsi la budgétisation au sein de l'OIDD.
144. L'OIDD a piloté la première revue intégrée par pays, un forum qui réunit les équipes concernées de l'Organisation pour évaluer et planifier les opérations de chaque pays. Ces examens intégrés seront mis en œuvre de manière progressive pour chaque pays et chaque domaine thématique.

Gestion des risques sécuritaires

145. En cette période de risques élevés et d'instabilité, la priorité absolue de l'OIDD est de garantir la sécurité et le bien-être de notre personnel pendant qu'il mène à bien son travail indispensable dans certains des environnements opérationnels les plus difficiles au monde.
146. La Direction a continué à suivre de près la situation sécuritaire dans de nombreux pays d'opérations de l'OIDD en raison d'une volatilité accrue. Le Conseiller en sécurité a également effectué des missions dans plusieurs bureaux nationaux de l'OIDD afin de prodiguer des conseils aux responsables sur la mise à jour et l'application des procédures de sécurité et des dispositions relatives à la continuité des activités tout en assurant une formation au personnel dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité.
147. Une attention particulière a été accordée aux contextes affectés par des conflits, notamment en Afghanistan, au Myanmar, au Sahel et en Ukraine. L'OIDD continue de suivre de près l'évolution des contextes sécuritaires, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et en Somalie et elle a mis en œuvre des mesures d'atténuation spécifiques à chaque pays pour protéger son personnel et ses opérations.
148. La détérioration de l'environnement sécuritaire en Ukraine est restée un sujet de préoccupation important pour l'OIDD. Notre équipe de gestion de la

sécurité est restée en contact régulier avec le personnel des bureaux de pays pour s'assurer de leur bien-être et vérifier leur localisation. Des consignes de sécurité ainsi que des conseils en matière de santé et de bien-être ont été communiqués au personnel. L'OIDD a mené de multiples missions pour consulter ses partenaires.

Gestion des risques liés à la pandémie de COVID-19

149. Alors que l'Italie et le reste du monde continuent de sortir de la pandémie de COVID-19, l'OIDD a mis à jour ses protocoles COVID-19 concernant l'accès au siège, conformément aux dernières directives des autorités sanitaires nationales et aux mesures adoptées par les agences basées à Rome.
150. En particulier, le plafond d'occupation physique du QG a été levé, la preuve de vaccination n'étant plus requise pour que le personnel de l'OIDD puisse accéder aux locaux. Même si les contrôles de température et les masques sont désormais volontaires, l'OIDD continuera à suivre l'évolution de la situation et se réserve la possibilité de rétablir ces mesures si l'évolution de la situation épidémiologique l'exige.
151. Ce fut un plaisir d'accueillir le personnel au siège et d'assister au retour d'un lieu de travail dynamique, énergique et inclusif dans lequel le personnel travaille de manière intégrée dans tous les départements.
152. Comme plusieurs autres régions où l'OIDD est présente ont progressivement assoupli les restrictions en matière de santé publique, des dispositions similaires sont prises dans les bureaux nationaux et les antennes. Si l'objectif global des directives révisées est de nous rapprocher de la « nouvelle normalité » tant souhaitée et attendue, nous maintenons un certain nombre de mesures de protection, afin de garantir la sécurité du personnel et nous pouvons adapter notre position en fonction de la situation épidémiologique.

Renforcement des partenariats

153. Le quatrième catalyseur du Plan stratégique vise à maximiser l'impact de l'OIDD grâce à des partenariats améliorés, par des communications renforcées et un plaidoyer efficace pour un appui politique et financier en faveur de l'état de droit.
154. En tant qu'organisation intergouvernementale indépendante de taille moyenne, les partenariats sont un moyen essentiel pour l'OIDD de mettre en commun son expertise et ses ressources, de renforcer son pouvoir de rassemblement et d'accroître son impact. Au cours de la période considérée, l'OIDD a poursuivi son engagement avec des partenaires à Rome, Genève, La Haye, New York et ailleurs dans le monde entier.

Sensibilisation des parties prenantes

155. Le renforcement de l'action de l'OIDD auprès des partenaires clés, notamment les États membres et les pays partenaires, le système des Nations Unies, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé a constitué une priorité majeure.
156. Dans le cadre de notre dialogue permanent avec le pays hôte, j'ai rencontré de hauts fonctionnaires du Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, ainsi que de l'Agence italienne de coopération au développement, en vue de discuter de la collaboration actuelle et future. J'ai également rencontré l'Envoyé spécial de l'Italie pour le changement climatique, récemment nommé, afin d'explorer une collaboration future sur les questions de justice climatique. J'ai eu une discussion introductive avec le tout premier envoyé spécial de l'Italie pour les droits des personnes LGBTQI+.
157. J'ai également rencontré les Ambassadeurs et les représentants des Membres Parties à Rome pour les remercier de leur soutien et de leur partenariat pendant cette période difficile.
158. Le Conseil consultatif de l'OIDD a tenu sa première réunion en présentiel au siège en septembre depuis 2019. La Directrice générale et la haute Direction de l'OIDD ont informé le Conseil des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique et ont souligné les priorités en matière de programme, de recherche et de plaidoyer. La discussion a porté sur les moyens par lesquels le Conseil peut aider l'Organisation à réaliser ses projets prioritaires et à renforcer ses partenariats. Une consultation spéciale sur la stratégie de justice climatique a été organisée avec les membres du Conseil.
159. L'OIDD a également participé à la Deuxième conférence nationale sur la coopération au développement, organisée par l'Agence italienne de coopération pour le développement.
160. Nous avons continué à renforcer notre engagement avec les agences basées à Rome. L'OIDD a rencontré UNIDROIT pour explorer les domaines d'un partenariat potentiel, compte tenu de la proximité entre nos mandats respectifs et nos centres d'intérêt thématiques. À l'invitation d'UNIDROIT, l'OIDD a accepté de participer, en tant qu'observateur, au projet UNIDROIT-FAO-FIDA sur la structure juridique des entreprises agricoles.
161. Nous avons accueilli le *Chief Justice* d'Indonésie et une délégation de la Cour suprême au siège en juin, pour discuter des complexités et des défis de l'exécution des jugements civils en Indonésie et pour discuter des pistes potentielles pour une programmation future sur le renforcement des mécanismes d'exécution en Indonésie. L'OIDD a également fait part de son vif intérêt à

poursuivre son engagement auprès du Groupe de travail anticorruption du G20, dont l'Indonésie est devenue présidente en 2022.

162. Nous avons également accueilli le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles de Somalie pour discuter des priorités en matière de justice dans ce pays et explorer les moyens de renforcer notre partenariat de longue date.
163. L'OIDD a facilité la visite d'une délégation du Bureau du Procureur général d'Arménie, la mettant en contact avec une série d'institutions italiennes qui s'occupent de la lutte contre la corruption.
164. Nous avons renforcé nos liens avec le système des Nations Unies grâce à un engagement bilatéral et une coopération avec les entités des Nations Unies, notamment le Secrétariat des Nations Unies, la FAO, le FIDA, le HCDH, le PNUD, l'UNICEF, l'UNICRI, le HCR, l'ONUDC, l'ONU-Femmes, le PAM et l'OMS, dans les domaines de la programmation, de la recherche et du plaidoyer en faveur des politiques.
165. Lors des missions effectuées à New York pour représenter l'OIDD devant la Commission sur le statut des femmes, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (*HLPF*) et à la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai rencontré des représentants de gouvernements, des chefs d'entités des Nations Unies et d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies, des représentants d'autres organisations internationales et de la société civile.
166. Pendant mon séjour à New York, j'ai eu des entretiens avec le Secrétaire d'État adjoint chargé du Bureau of *International Narcotics and Law Enforcement Affairs* ainsi qu'avec le Coordonnateur du Département d'État chargé de la lutte contre la corruption dans le monde.
167. J'ai également rencontré le président du Conseil économique et social (ECOSOC) pour discuter des moyens de renforcer la coopération et de mettre en évidence les questions de justice lors du Forum politique de haut niveau de 2023, qui examinera les progrès accomplis en ce qui concerne l'ODD 16, en préparation du Sommet sur les ODD prévu en septembre 2023.
168. Lors d'une réunion avec le nouveau Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales, l'ancien Ambassadeur de la Chine à Rome, nous nous sommes accordés sur l'importance de poursuivre l'étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (*DESA*), notamment en vue de la Conférence annuelle sur l'ODD 16, en collaboration avec le gouvernement italien.
169. En octobre, j'ai participé au Premier dialogue stratégique entre les États-Unis et l'OIDD à Washington, D.C. Ce dialogue a réuni différents bureaux géographiques et thématiques du département d'État, ainsi que d'autres

départements et bureaux gouvernementaux, afin d'examiner les progrès réalisés dans des domaines clés et d'explorer les possibilités d'engagement futur.

170. Durant mon séjour à Washington, j'ai également rencontré d'autres partenaires actuels et potentiels, issus notamment du Ministère de la santé et de la sécurité humaine, du Conseil national de sécurité, du Conseil de la Maison-Blanche sur la politique en matière de genre et de l'USAID.
171. À La Haye, en mai, j'ai eu le plaisir de rencontrer le Directeur général adjoint de la coopération au développement du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, ainsi que le Ministre de la justice du Niger ainsi que le Secrétaire général d'International IDEA.
172. En marge de la réunion de Stockholm+50, j'ai eu un entretien avec le Directeur général des affaires mondiales du Ministère des affaires étrangères du Mexique, sur l'action de l'OIDD en matière de justice climatique.
173. L'OIDD continue à rechercher un partenariat stratégique avec l'Union européenne (UE) en réalisant une évaluation des principaux piliers, ce qui devrait améliorer notre capacité à conclure des accords de financement avec les institutions de l'UE. Au cours de l'année dernière, un vérificateur externe a réalisé l'évaluation de ces piliers pour l'OIDD et un premier rapport a été soumis à la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne. Ce rapport souligne que l'OIDD répond aux normes requises dans tous les aspects matériels. Nous espérons que l'UE finalisera cette évaluation sous peu.

Campagnes de sensibilisation

174. En plus du travail déjà souligné dans le cadre des objectifs stratégiques concernés, nous nous sommes engagés dans plusieurs initiatives de plaidoyer politique au cours de l'année écoulée, afin de positionner davantage l'OIDD en tant que leader d'opinion et champion de l'ODD 16 en tant que catalyseur de la paix et du développement durable.
175. La plus importante de ces activités a été l'organisation, en partenariat avec le Département des Nations Unies des affaires économiques et sociales (*DESA*) et avec le gouvernement italien, de la troisième [Conférence mondiale sur l'ODD 16](#), axée sur « la gouvernance centrée sur les personnes dans un monde postpandémique ».
176. Organisée en format hybride au Ministère italien des affaires étrangères, la Conférence a fourni une plateforme mondiale multipartite opportune pour aborder la manière dont une approche de la gouvernance centrée sur les personnes peut aider à reconstruire la confiance, accélérer les progrès vers le développement durable et relever les défis auxquels est confronté le monde post-COVID.

177. Des intervenants de haut niveau - dont de hauts fonctionnaires, des chefs de secrétariat d'entités des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, des décideurs politiques et des représentants de la société civile, du monde universitaire et d'organisations de jeunesse - ont participé à des discussions de grande envergure sur la manière de prévenir les conflits et de maintenir la paix dans un monde de plus en plus fragile, de renforcer la résilience des institutions et d'améliorer leur efficacité, leur responsabilité et leur réactivité, de développer une nouvelle vision de l'état de droit pour relever les défis mondiaux et garantir l'inclusion, la protection et la participation.
178. Par ailleurs, la Conférence comprenait un volet consacré à la société civile, qui a abouti à l'élaboration de la [Déclaration de la société civile de Rome 2022 sur l'ODD 16+](#).
179. Les délibérations de la Conférence visaient à informer le *HLPF 2022*, dont le thème était « Reconstruire en mieux après la pandémie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». À l'invitation du président de l'ECOSOC, j'ai animé une session sur l'ODD 17, consacrée au rôle du renforcement des capacités et des partenariats en vue de l'optimisation des avantages de la science, de la technologie et du commerce pour le développement durable.
180. L'OIDD s'est également associée à Namati, au réseau TAP et à d'autres organisations de la société civile pour coorganiser une réunion parallèle « ODD 16+ en péril », durant laquelle j'ai rejoint le Directeur général de la coopération au développement de l'Italie et le Sous-secrétaire général pour la coordination des politiques du DESA, afin de partager quelques idées sur la Conférence de 2022 sur l'ODD 16.
181. L'OIDD s'est engagée auprès de forums multilatéraux pour souligner l'importance de l'accès à la justice, de l'état de droit et des droits de l'homme pour le maintien de la paix et la promotion du développement durable, en tant que partie essentielle des efforts de réponse et de retour à la normale face à la pandémie de COVID-19.
182. En février, l'OIDD a contribué à la Deuxième consultation thématique de l'Assemblée générale sur le rapport « Notre programme commun », qui portait sur « l'accélération des Objectifs de développement durable (ODD) par un financement durable et l'instauration de la confiance ». Dans notre [intervention](#), l'OIDD a salué l'appel du Secrétaire général à une nouvelle vision de l'état de droit, centrée sur les personnes et a exprimé son plein appui pour aider à définir et à élaborer cette vision.
183. L'OIDD a également fait des déclarations devant l'Assemblée générale sur l'engagement significatif des jeunes dans les travaux de l'Assemblée générale, au Forum de haut niveau sur la culture de la paix et à la Sixième Commission de

l'Assemblée générale, sur l'importance de l'état de droit aux niveaux national et international.

184. L'OIDD a suivi les consultations et les négociations sur trois résolutions de l'Assemblée générale liées au rapport « Notre agenda commun ». Il s'agit de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, de la Résolution décidant des modalités du Sommet du Futur et du financement de la consolidation de la paix. L'OIDD a apporté des observations écrites sur les éléments du document relatif à la Déclaration sur les générations futures, soulignant l'importance d'inclure l'état de droit et la justice dans la Déclaration. En novembre, l'OIDD a réuni un groupe d'OIG, d'ONG, des groupes de réflexion et d'entités des Nations Unies partageant les mêmes idées, afin de préparer les différents processus en rapport avec le Sommet du Futur, qui se tiendra en septembre 2024, avec une réunion ministérielle préparatoire en septembre 2023.
185. Nous avons également poursuivi notre engagement auprès du Conseil des droits de l'homme à Genève.
186. En mars, je me suis adressée au segment de haut niveau de la 49^e session du Conseil des droits de l'homme. Dans ma [déclaration](#), j'ai mis en évidence la relation de renforcement mutuel entre les droits de l'homme, le développement durable et l'état de droit et j'ai souligné l'importance que l'OIDD accorde au fait de placer les personnes et leurs droits au centre de ses activités.
187. Lors de la session spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la situation en Ukraine, l'OIDD a fait une [intervention](#) exprimant sa profonde inquiétude quant aux conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, appelant à des investissements tangibles dans l'état de droit et promettant son appui continu aux engagements en faveur de l'état de droit en Ukraine et dans le monde.
188. En juin, dans le cadre de la 50^e session du Conseil des droits de l'homme, j'ai participé, à l'invitation du président du Conseil, à une table ronde sur la « bonne gouvernance dans la promotion et la protection des droits de l'homme pendant et après la pandémie de COVID-19 ». Dans ma [déclaration](#), j'ai souligné l'importance des approches de la gouvernance et de l'utilisation des nouvelles technologies centrées sur les personnes et fondées sur les droits de l'homme et de veiller à ce que ces technologies réduisent plutôt qu'elles n'exacerbent la fracture numérique, notamment pour les femmes et les filles.
189. En mai, l'OIDD a participé en tant que partenaire-coproduit du Forum mondial sur la justice, dans le cadre de la Semaine de la justice de La Haye. L'événement, qui a réuni des experts de haut niveau, des universitaires et des praticiens de la justice du monde entier a abordé trois thèmes qui se recoupent, notamment l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et l'ouverture du gouvernement ainsi que l'égalité des droits et la non-discrimination.

190. En tant que partenaire-coproduiteur, l'OIDD a soutenu l'élaboration du programme du Forum et du document final et a participé à plusieurs activités de la Semaine de la justice, notamment une Table ronde sur la justice au Niger et des sessions de travail sur les « Innovations centrées sur les personnes dans la justice communautaire » et les « Voies coutumières et informelles vers une justice centrée sur les personnes ». J'ai également été invitée à faire partie du jury du *World Justice Challenge*, un concours mondial visant à identifier et à promouvoir les bonnes pratiques et les projets à fort impact qui protègent et font progresser l'état de droit.
191. L'OIDD a poursuivi son engagement auprès de la Coalition d'action pour la justice, un groupe de pays et d'organisations internationales attachés aux mêmes valeurs et œuvrant à la promotion d'une justice centrée sur les personnes, notamment en participant aux réunions ministérielles et de haut niveau des membres de la coalition.
192. L'OIDD a participé à la 84^e session du Comité permanent du HCR, notamment en tant que panéliste, pour discuter des éléments clés de l'état de droit en tant qu'outil de lutte contre l'apatridie et de promotion du développement durable.
193. L'OIDD a participé à la 101^e session du Conseil de Direction d'UNIDROIT, qui s'est tenue à Rome début juin. Au cours de la session, le Conseil a discuté du plan de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2023-2025 et a constaté la pertinence du projet « Durabilité des entreprises, diligence raisonnable et chaînes de valeur mondiales » en collaboration avec l'OIDD et la BERD.
194. L'OIDD a participé à la réunion intitulée « Mise à jour juridique Indonésie–Pays-Bas 2022 », à Jakarta, se joignant à une discussion de groupe sur l'indice indonésien d'accès à la justice, élaboré grâce à un appui antérieur de l'OIDD.
195. La Table ronde mondiale de l'OCDE sur l'accès à la justice, qui s'est tenue à Riga, a réuni des représentants des pays membres, des praticiens du droit et des chercheurs de l'OCDE pour discuter des moyens de rétablir la confiance dans la gouvernance grâce à un meilleur accès à la justice. L'OIDD a servi comme modérateur lors d'une session consacrée aux « Systèmes de justice réactifs et efficaces pour un monde en mutation » et a partagé son approche de la justice climatique avec les participants.
196. L'OIDD s'efforce de relier la politique à la pratique par son travail et son pouvoir de rassemblement. Un exemple important est la récente Semaine de la justice en Afrique de l'Est organisée à Kampala (Ouganda) par l'OIDD, en partenariat avec plusieurs acteurs clés des régions de l'Est et de la Corne de l'Afrique. Organisée autour de trois événements majeurs, la Conférence régionale sur la gouvernance foncière et les conflits, la Conférence régionale africaine de l'Association internationale des femmes juges et la Conférence judiciaire de la Cour de justice d'Afrique de l'Est, la Semaine a réuni des ministres, de hauts

fonctionnaires, des juges, des professionnels du droit et des experts issus de 17 pays de la région et d'ailleurs, autour de questions de justice prioritaires.

197. La réunion d'une semaine a généré plusieurs idées et des résultats importants (énumérés dans les sections pertinentes ci-dessus) qui contribueront à orienter les efforts relatifs à la gouvernance foncière, le développement des capacités judiciaires et la participation des femmes dans le secteur de la justice dans la région. Elle a également contribué à renforcer le rôle de l'OIDD en tant que partenaire de choix sur les questions de justice, d'état de droit et de développement durable dans la région et au-delà.

Statut juridique

198. L'OIDD continue à accorder la priorité aux efforts visant à obtenir la reconnaissance de son statut juridique en tant qu'organisation intergouvernementale, notamment par le biais d'accords avec le pays hôte (APH). Les APH sont indispensables pour faciliter nos opérations dans un pays et ces accords constituent une base solide pour étendre les partenariats de l'OIDD. Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte pour faire le point sur nos efforts et sur les progrès accomplis.

199. L'OIDD a conclu des APH avec 14 pays et avec d'autres mécanismes de reconnaissance du statut juridique dans plusieurs autres.

200. En ce qui concerne les nouveaux accords, l'OIDD et la Tunisie ont conclu avec succès la phase de négociation et nous prenons les dispositions nécessaires pour la finalisation et la signature de l'accord.

201. En collaboration avec les Philippines, nous avons récemment relancé les négociations et nous anticipons de bons progrès.

202. Les négociations se poursuivent avec un certain nombre d'autres pays, dont l'Arménie, les Bahamas, la République démocratique du Congo, la Moldavie et l'Ukraine.

203. L'OIDD s'attache également à garantir une mise en œuvre complète et efficace des APH. Par exemple, avec le Kenya, où notre APH est en vigueur à titre provisoire depuis 2016, l'OIDD attend l'étape finale de la publication de l'accord.

204. Je suis reconnaissante de l'intérêt des membres Parties pour les questions liées à notre statut juridique et pour leurs efforts en vue de nous soutenir.

205. Je suis également reconnaissante à l'Italie, notre pays hôte, pour avoir enregistré avec succès l'Accord de création de l'OIDD et l'Accord de siège auprès du Bureau des Traités des Nations Unies.

IV. RÉSULTATS FINANCIERS

206. La mise en œuvre du programme de l'OIDD est en bonne voie, 63 % des recettes prévues pour 2022 ayant été réalisées à la fin du mois d'août. Les dépenses pour les projets et les activités institutionnelles sont également plus élevées qu'à la même période de l'année dernière, ce qui reflète une augmentation du niveau de mise en œuvre.
207. Les recettes du programme devraient permettre de respecter le budget 2022 approuvé par l'Assemblée. Nous reconnaissons toutefois que notre capacité de mise en œuvre dépendra de l'évolution de la crise liée à la pandémie de COVID-19 et de la situation sécuritaire mondiale au cours des prochains mois et nous continuons à suivre la situation de près et à prendre les mesures d'atténuation appropriées.
208. La proposition de budget opérationnel 2023 de l'OIDD a été préparée en conformité avec le Plan de gestion 2023-2024. Une approche prudente a été adoptée dans l'anticipation des recettes et des dépenses connexes et elle est guidée par une analyse minutieuse des prévisions d'activités attendues pour les mois restants en 2022. Le budget reflète une augmentation de 16 % des recettes non affectées et de 14 % des recettes affectées du programme prévu pour 2023 par rapport au montant budgétisé pour 2022.

V. PERSPECTIVES

209. Les multiples crises croisées auxquelles nous sommes confrontés exigent une action mondiale concertée. Pour être efficaces, nos actions doivent être fondées sur le multilatéralisme, l'état de droit et les droits de l'homme. L'OIDD s'engage à apporter sa contribution à l'effort mondial commun. C'est l'un des principes directeurs de notre travail depuis le début de la pandémie.
210. Le projet de Plan de gestion 2023-2024 vise à tirer parti des progrès réalisés au cours des deux dernières années. Il compte maximiser la contribution de l'état de droit à la paix et au développement durable, à garantir des systèmes et des processus souples et efficaces et à généraliser l'intégration, l'innovation et l'inclusion dans l'ensemble des activités de l'OIDD, afin de garantir la mise en œuvre de programmes, de projets de recherche et d'actions de sensibilisation de grande qualité.
211. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous pour contribuer à la réussite de ces objectifs. Engageons-nous à nouveau à respecter les valeurs de la Charte des Nations Unies et à collaborer pour résoudre nos problèmes communs. Ensemble, nous pouvons contribuer à construire un monde plus pacifique, plus juste et plus durable.

FIN/